

PLOUENAN INFOS Feuillet Municipal

Août 2024



PREFECTURE DU FINISTERE **ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE** D'AGRICULTURE **AVIS DE REVISION DES LISTES ELECTORALES**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les listes électorales pour les élections des membres de chambres d'agriculture de 2025 doivent être révisées pour les groupements professionnels agricoles...

Les 5 collèges des groupements professionnels agricoles sont :

- Les sociétés coopératives agricoles, ainsi que leurs unions et fédérations dont l'objet principal, déterminé par leurs statuts, est directement relatif à la production agricole ou à la mise en œuvre des moyens de production agricole;
- Les autres sociétés coopératives agricoles, leurs unions et fédérations, ainsi que les sociétés 2. d'intérêt collectif agricole reconnues comme organisations de producteurs à condition qu'elles aient leur siège social dans le département ;
- 3. Les caisses de Crédit Agricole
- 4. Les caisses d'assurances mutuelles agricoles et les caisses de mutualité sociale agricole ;
- Les organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs, ainsi que leur unions et fédérations cantonales, inter-cantonales ou départementales.

Les groupements professionnels agricoles ci-dessus, pour être électeurs, être constitués depuis trois ans au mois et avoir, pendant cette période, satisfait à leurs obligations statutaires. Toutefois, cette condition d'ancienneté n'est pas opposable aux groupements issus de la fusion de groupement qui remplissaient eux-mêmes ladite condition, sous réserve qu'ils aient satisfait pendant les trois dernières années au moins à leur obligations statutaires.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent parvenir à la Préfecture du Finistère avant le 1er octobre 2024.

Tout groupement professionnel agricole demandant son inscription sur la liste électorale de l'un des collèges ci-dessus doit souscrire une déclaration adressée au préfet par le président du groupement comportant le nom du groupement, le collège auquel ce groupement appartient, les noms, prénoms, adresses des personnes appelées à voter au nom du groupement.

Docteur : DESJOUIS 02.98.69.54.64 Pharmacie: N.D de Kerellon 02.98.69.51.16

Masseur-Kinésithérapeutes :

Bodennec 02.98.29.64.02 De la Rebière de Pouyade 02.98.69.52.40

Diététicienne : Aude CONNAN 06.69.00.16.71

Ostéopathe:

Aurélie Bars 06.62.08.77.67

Massage bien-être
Axelle MELENEC 06.72.17.53.04
Cabinets infirmiers:
Louise LAGATHU

02.98.69.54.91 Argouarch-Chapdeleine-Seité-Le Henaff 02.98.69.51.82

Cabinet dentaire: L'HIGUINEN-LESCOUR-APPRIOUAL

02.98.69.55.06 Pédicure-Podologue D.E. M. SOURCEAU 02.98.69.53.49

Sage-femme:

QUELEN Céline 07.89.25.38.28 Mairie: 02.98.69.51.11

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mission locale:

à la Maison des Services les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Tél.: 02.98.29.12.68

Médiathèque :

Mardi : 10 h à 12h /16h-à 18h30 Mercredi : 10h-12h/14h à 18h30 Vendredi : 10h-12h et 16h-18h30 Samedi : 10h-15h

Déchetterie communau-

taire de Ty Korn:
Le lundi 13h30 à 17h45
Du mardi au samedi : 8h45-11h45 et
13H30 -17H45
Justificatif de domicile obligatoire
02.98.29.82.11
Maison des Services au

 Public (MSAP) :

 St Pol de Léon
 02.98.69.10.44

 Cléder
 02.98.69.44.54

Accueil de jour : PLOUENAN 02.98.68.10.36 AS Domicile SAUR : 02.77.62.40.00

ENEDIS service dépannage: 09.72.67.50.29



La mission locale sera présente sur Ploué-nan à la Mairie les 1er et 3ème jeudis après-midi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Permanence : sur RDV l'été au 02.98.15.15.50

Reprise prochaines permanences au mois de septembre PRENDRE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE

Salle Michel Colomb SAINT POL DE LEON De 9h à 13h Sur rdv Https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr Mercredi 7 et jeudi 8 août Mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 octobre Mercredi 11 et jeudi 12 décembre Prévoir une pièce d'identité (obligatoire)

L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Tél.: 09 70 84 51 51 http://www.defense.gouv.fr/jdc csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr

L'échoppe Solidaire :
L'échoppe solidaire passera dans votre commune ! C'est une épicerie solidaire dans laquelle les produits (alimentaires et non-alimentaires) sont à -70 %. Toutes les personnes du Haut-Léon Communauté sont concernées (sous conditions de ressources). L'échoppe solidaire est présente tous les premiers mercredis du mois, dans la Commune de Plouénan de 17h45 à 18h45 sur le parking de la maison du filet brodé, près du cimetière parking de la maison du filet brodé, près du cimetière.

AIDE AU LOGEMENT POURLES **HIRONDELLES**

Non ce n'est pas de subventions que les hirondelles ont besoin pour loger leurs descendances mais plutôt d'un «p'tit coup de main» humain(e) pour les aider à préparer un emplacement afin d'y construire leur nid. En quelque sorte les aider au terrassement nécessaire à la fondation d'une habitation. Pas besoin d'engins lourds -ni tracto-pelles ni grosses remorques- mais simplement d'une truelle et d'un peu d'argile ainsi qu'une petite planche C'est ce qu'a entrepris ce printemps Michel SE-NANT déjà connu comme bienfaiteur des abeilles Nul besoin de grands discours pour décrire le résultat car les image sont suffisantes et ne sont-ils pas magnifiques ces bouts de nez -pardon: de «becs» préparant leur envol

Bon à savoir - Michel est disposé pour une démonstration afin que toute personne intéressée puisse assurer à son tour la survie de ces joyeuses hirondelles qui non seulement sont annonciatrices du printemps (Hum!!! en 2024 ???) mais ,nous débarrassent de bestioles plus nuisibles y compris les moustiques tigre. C'est dingue Non?

Et nous pourrons toujours avec Gilles SERVAT continuer à chanter «quand reverrons-nous l'hirondelle blanche au ventre et noire aux ailes"

Louis SAILLOUR 06.84.97.10.21

Afin de de vous accueillir dans les meilleurs conditions, n'hésitez-pas à prendre rendez-vous pour déposer un dossier de mariage, de pacs, ou de faire une reconnaissance. - 02.98.69.51.11

Pour toutes demandes de carte nationale d'identité vous devez prendre rendez-vous en ligne en mairie de St Pol de Léon via le site de réservation suivant : https://www.rdv360.com/mairie-de-saint-

Tél : 02.98.15.85.00 Autres mairies : PLOUESCAT-BERVEN-PLOUNEVEZ-LOCHRIST-PLOUVORN

CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE **PLOUENAN du 3 JUILLET 2024**

Liste des délibérations adoptées :

- Délibération 2024-07-03-01
- Travaux Résidence de la Fontaine : signature des actes de vente
- Délibération 2024-07-03-02
 - Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024
- Délibération 2024-07-03-03
- Ecole Simone Veil Restauration scolaire : renouvellement de contrat prestataire
- Délibération 2024-07-03-04 Programme voirie 2024
- Délibération 2024-07-03-05

Marchés Publics - Confortement d'un mur de soutènement rue Pen ar Pont/rue de la Chaussée : attribution du marché à l'entreprise MARC S.A.

AFPA Morlaix- Places disponibles **SEPTEMBRE 2024**

- Le chantier pédagogique au cœur d'un hameau léger du 02/09/2024 au 24/12/2024
- Maçon du Bâti Ancien du 02/09/2024 au 11/03/2025
- Electricien d'Equipement du Bâtiment du 02/09/2024 au 25/03/2025 (liste d'attente si désistement...)
- Plaquiste du 04/09/2024 au 07/03/2025
- Menuisier Installateur du 04/09/2025 au 13/03/2025
- Carreleur du 09/09/2024 au 19/03/2025
- Maçon du 16/09/2024 au 11/03/2025

Pour toute information ou candidature, vos contacts:

- ⇒ Laetitia.le-roy@afpa.fr au 06 25 02 43 09 et/ou 02 98 88 95 33
- ⇒ Murielle.stephan@afpa.fr









Une campagne de sensibilisation pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les colonies de vacances



À l'occasion des vacances d'été, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse lance ce lundi 15 juillet une campagne contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) afin de sensibiliser les jeunes s'apprêtant à partir en colonies de vacances et leurs parents.

Les colonies de vacances, mais aussi plus largement, les centres de loisirs et les accueils périscolaires doivent être des lieux sans violence pour garantir l'épanouissement des jeunes. C'est pourquoi, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse lance aujourd'hui une campagne de sensibilisation pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), pour libérer la parole et rassurer les familles en faisant connaître les dispositifs de contrôle mis en place par les services de l'Etat pour la protection des mineurs, dont les pierres angulaires sont le contrôle d'honorabilité et la formation des animateurs.

- Pour garantir la qualité de l'encadrement, chaque année, plus de 1 800 000 contrôles sont effectués auprès des animateurs d'accueils collectifs de mineurs. Concrètement, un animateur embauché par une structure pour un séjour début juillet puis par une autre pour un séjour fin août sera ainsi contrôlé deux fois. Les organisateurs ont alors l'obligation de signaler au service territorial de l'Etat compétent les violences sexuelles ou tout évènement susceptible de mettre en danger les mineurs, et ces signalements peuvent donner lieu à une enquête administrative ainsi qu'à une mesure d'interdiction.
- Afin de mieux accueillir la parole de l'enfant et savoir réagir en cas de situation de violence, le secteur de l'animation est pleinement engagé dans une démarche de prévention contre les VSS. Ainsi, tout stagiaire inscrit dans une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et à un diplôme professionnel d'éducation physique et sportive est formé à la prévention des violences sexistes et sexuelles. En complément, le comité de filière animation a publié deux chartes contre les VSS, l'une à destination des organisateurs et l'autre à destination des intervenants.

Cette campagne vise ainsi à mieux faire connaître les dispositifs qui accompagnent le mouvement de libération de la parole ainsi que les numéros d'appel utiles. Elle vient compléter le dispositif mis en œuvre par les services de l'Etat pour la protection des mineurs et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

La campagne « Parler peut tout changer » / « Ici mon enfant est en sécurité » s'invitera sur les réseaux sociaux tout au long de l'été (du 15 juillet au 31 août) à travers des publications sur Snapchat, Facebook et Instagram. Elle sera déclinée à travers deux kits de communication, à destination des jeunes et des parents, mis à disposition sur le site <u>Jeunes.Gouv.fr</u>.



100% FINANCÉ PAR VOTRE MAIRIE













Classip RCS Nantes 49406617800059

FOIRE A TOUT

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 SALLE LE CRISTAL

Renseignements et inscriptions (8€ la table de 2m40) au 06.88.46.93.13

Organisation Comité de jumelage PLOUENAN(29)-PLAINFAING (88)

Pôle animation



ANIMATION 2024-2025

PLOUENAN



3-4

Baby-gym

Enfants nés en 2021 : samedi de 10h à 11h Enfants nés en 2020 : samedi de 11h à 12h (salle omnisports) avec Christelle



Eveil sportif

10 sports présentés dans l'année Enfants nés en 2018 et 2019 mardi de 16h45 à 17h45 (salle omnisports) avec Sandrine



La petite fabrique

Bricolage, cuisine, éveil musical, jeux ... Enfants nés de 2017 à 2019 mard de 18H à 19H5 (Espace enfance jeunesse) avec Christelle



Roller

Enfants nés de 2013 à 2017 Samedi de 9h à 10h30 (salle omnisports) avec Sandrine



Multisports

Enfants nés de 2014 à 2017 mardi de 16h45 à 17h45 (salle omnisports) avec Christelle



Théâtre

Enfants nés de 2013 à 2016 Samedi de 10h45 à 12h (salle des miroirs) avec Sandrine



Venez participer aux activités sportives et culturelles, organisées par le pôle animation de la commune de Plouénan. 6 activités au choix pour vos enfants!

> Début des activités : Samedi 14 septembre



Inscription au trimestre (Une séance d'essai)
Tarif familial:

- -30€/trimestre pour la lère activité de la famille Plouénanaise. (40€ pour les extérieurs).
- 15€/trimestre à partir de la 2ème activité pour une famille Plouénanaise.
 (20€/trimestre pour les extérieurs)

ler trimestre (9 sept - 22 décembre) 2ème trimestre (8 janv - 31 mars) 3ème trimestre (1er avril - 29 juin)

Inscription : par mail à partir du mardi 10 septembre

apsplouenan@gmail.com

Aucune inscription ne sera prise en compte avant mardi 10 sept 2024. Il est impératif de noter dans votre mail les éléments suivants : nom et prénom de l'enfant, date de naissance, adresse, téléphone + l'activité choisie

Un mail de confirmation vous sera renvoyé par la suite.

« À PLOUÉNAN, ON SE BOUGE !»

Médiathèque



resque participative à la médiathèque

La médiathèque poursuit son été sur le thème du sport et s'apprête à vous mettre au défi!

Vous avez du 6 août jusqu'au 7 septembre pour participer à « la grande fresque de l'Olympisme » éditée par le Comité national olympique et sportif français.

Crayons et feutres vous attendent à la médiathèque ..

En unissant vos efforts, arriverez-vous à colorier dans son intégralité cette fresque de 5 m ?

Gribouillé ou appliqué, rappelez-vous l'important c'est de participer!

Septembre 2024
Les articles seront à déposer avant le 7 août 2024